

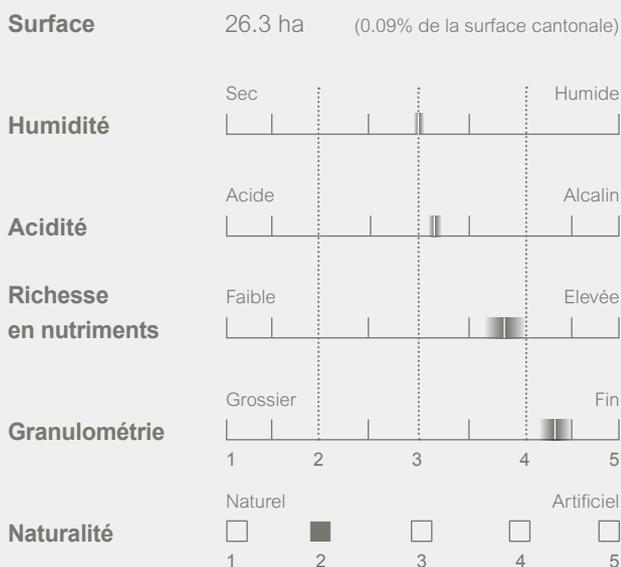
# Pâturages extensifs



# Pâturages extensifs

Cynosurion : *Lolio-Cynosuretum*

## Profil



## Identité

### Equivalence :

Code du milieu : 411

Guide des milieux naturels de Suisse : 4.5.3

EUNIS : E2.11, X09

CORINE : 38.1

### Protection :

–

**REG :** agricole



## Description

Les pâturages extensifs sont des surfaces herbacées qui supportent une charge en bétail limitée et une durée de pâture réduite. Ils présentent une strate\* herbacée\* hétérogène caractérisée par des touffes de refus, composées de plantes coriaces ou toxiques non consommées par le bétail. De plus, leur piétinement répété façonne un micro-relief<sup>3</sup>.

Sur le plan botanique, l'espèce la plus typique est la crételle des prés (*Cynosurus cristatus*)<sup>1, 2, 3, 6, 7</sup> qui donne son nom à l'association\* végétale (*Cynosurion : Lolio-Cynosuretum*). Elle est accompagnée de graminées résistantes au piétinement comme l'ivraie vivace (*Lolium perenne*)<sup>1, 2, 3, 7</sup> ou la fétuque rouge (*Festuca rubra*)<sup>1, 7</sup>, souvent associées au trèfle rampant (*Trifolium repens*)<sup>6, 7</sup>. Il est également possible d'observer des végétaux de petite taille qui développent une rosette collée au sol afin d'échapper au broutage. C'est le cas par exemple de la pâquerette vivace (*Bellis perennis*)<sup>1, 3, 7</sup>, de la porcelle des prés (*Hypochaeris radicata*)<sup>1, 7</sup> ou du plantain moyen (*Plantago media*)<sup>1, 7</sup>.

A Genève, de nombreuses pâtures extensives sont en fait des prairies\* pâturées; la charge en bétail et la durée de pâture n'étant pas suffisantes pour modifier significativement la composition floristique. Elles présentent selon les cas les caractéristiques des prairies mi-sèches, des prairies artificielles extensives ou des prairies semi-naturelles extensives.

## Valeur biologique

Composés d'une flore plutôt banale, les pâturages extensifs présentent un certain intérêt phytosociologique\* de par leur faible représentation au niveau cantonal. De plus, ils sont susceptibles d'abriter une faune\* diversifiée, capable d'exploiter l'hétérogénéité structurale du milieu (touffes de refus, surfaces piétinées et écorchées, zones d'embroussaillage) en une multitude de niches écologiques\*. C'est le cas, par exemple, des scarabées coprophages, comme le géotrupe de fumier (*Geotrupes stercorarius*), qui tirent profit des déjections laissées au sol par le bétail<sup>3, 7</sup>. Mais aussi des abeilles solitaires qui établissent leurs nids sur les surfaces de sol nu, dans les ronces ou dans les tiges de certains végétaux, tout en exploitant les fleurs situées à proximité<sup>1</sup>. La présence de buissons offre également des refuges et des sites de nidification aux oiseaux comme la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou le rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)<sup>1</sup>.

Lorsque le terrain présente un engorgement périodique, les pâturages extensifs peuvent devenir des habitats\* de substitution pour certains animaux des zones alluviales et littorales. C'est notamment le cas du crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ou de l'œdipode émeraude (*Aiolopus thalassinus*).

## Vulnérabilité et gestion

Les pâturages extensifs ont fortement régressé au profit des pâturages soumis à une forte pression de pâture, souvent enrichis en fertilisants\*.

L'intensification des pratiques (apport de fumure\*, présence répétée du bétail) conduit à la banalisation\* progressive du cortège\* floristique en sélectionnant les espèces\* les plus résistantes<sup>3</sup>. Afin de limiter cette évolution, le gestionnaire préconise deux modes d'exploitation extensifs :

- 1) la pâture continue et raisonnée : les bêtes sont laissées sur la même surface durant toute la saison<sup>1</sup>, mais la charge est adaptée. Cette occupation sur la durée va créer des zones plus ou moins pâturées, des reposoirs, des surfaces colonisées par les ligneux\* qui offriront une mosaïque d'habitats\* favorable à la micro-faune<sup>1,7</sup> ;
- 2) la pâture tournante : la durée d'occupation d'un même parc varie de quelques jours à quelques semaines, puis l'enclos est déplacé<sup>1</sup>. Cette pratique permet de diminuer la pression du broutage sur les végétaux les plus attractifs, tout en limitant l'impact du piétinement<sup>1</sup>. Pour réduire la quantité de refus, il est possible de parquer volontairement un grand nombre d'animaux ensemble (pendant une période raccourcie afin d'éviter l'augmentation en charge UGB\*). Cela augmente la compétition alimentaire et limite ainsi le tri que font les animaux lors du broutage. Cette méthode fonctionne particulièrement bien avec les moutons.

L'absence d'entretien durant plusieurs années conduit à l'embroussaillage\* et à l'installation des communautés préforestières<sup>3</sup>. Ainsi, si la diversité d'habitats\* (ronciers, buissons) est favorable à la petite faune\*, il convient de trouver un équilibre en stabilisant les ligneux\*. Il est recommandé de limiter à 20-30% la surface couverte par la végétation arbustive\*.<sup>1</sup>



### Le saviez-vous ?

Cela peut paraître étonnant, mais chaque espèce\* de bétail, voire chaque race, a sa propre manière de brouter<sup>3</sup>. Cette spécificité influence directement la composition botanique en favorisant certains végétaux<sup>1</sup>, et a un impact sur la physionomie générale du pâturage. Ainsi, si les moutons ont une préférence pour les légumineuses et les jeunes feuilles, les ânes peuvent se contenter d'herbe sèche sur pied<sup>1</sup>. Quant aux bovins, ils ne coupent pas la végétation, mais l'arrachent par touffes avec leur langue<sup>1</sup> ; il en résulte un broutage moins sélectif et moins ras<sup>1</sup>.

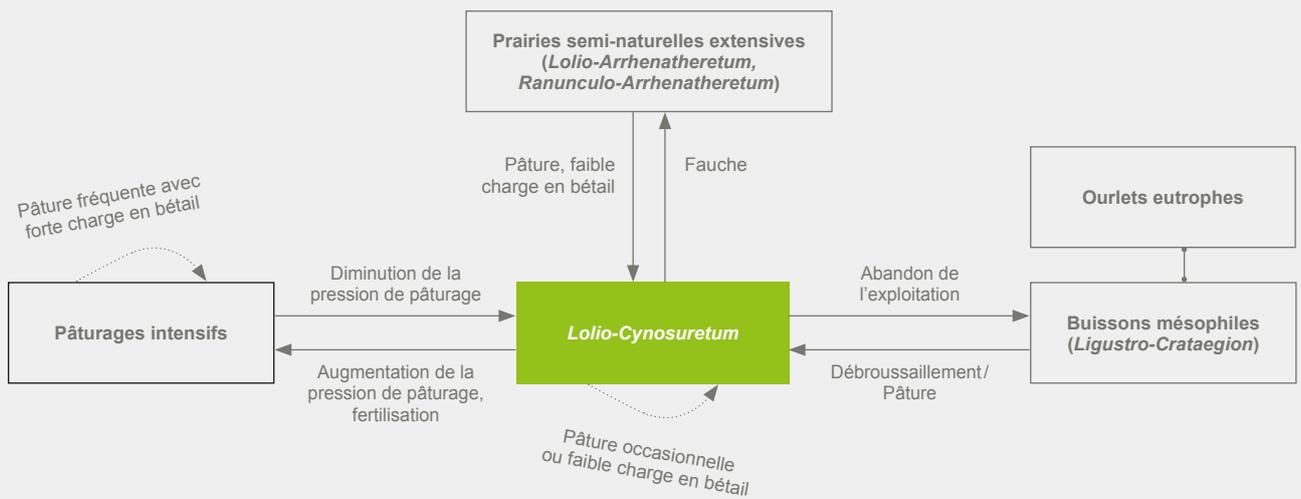
convient également de surveiller l'évolution des végétaux à caractère envahissant comme les ronces (*Rubus* spp.) ou le cirse des champs (*Cirsium arvense*).

Spécificité genevoise, les pâturages équins sont nombreux. Leur physionomie reflète les particularités comportementales du cheval en pâture<sup>4,5</sup> :

- le cheval préfère les jeunes pousses d'herbe riches en protéine. Doté d'une double rangée d'incisives, il est capable de sectionner l'herbe très près du sol, laissant sur certains secteurs des tapis d'herbe rase<sup>4,5</sup>. Cette pâture intensive se traduit par un épuisement progressif des graminées et par leur remplacement par le trèfle rampant (*Trifolium repens*), ainsi que par des plantes à rosettes comme le pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*), les plantains (*Plantago* spp.) ou la pâquerette (*Bellis perennis*)<sup>4</sup>.
- sur certains secteurs, des zones de refus se développent. L'herbe y est moins consommée et le cheval les utilise comme latrines pour y déposer ses excréments<sup>4</sup>. Sur ces surfaces fortement enrichies, un cortège\* d'espèces\* nitrophiles\* s'installe, souvent composé de dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de renoncules de Fries (*Ranunculus acris* subsp. *friesianus*) ou d'orties (*Urtica dioica*)<sup>4</sup>.

Sans intervention, le pâturage équin conduit rapidement à un déséquilibre du tapis végétal, surtout si le nombre de bêtes est important. Cela se traduit par l'apparition de zones où les ressources s'épuisent alors que d'autres secteurs sont sous-exploités<sup>4</sup>. Pour y remédier, il est important d'adapter le mode d'exploitation en tenant compte de la portance du sol<sup>4</sup>, c'est-à-dire de sa capacité à supporter le piétinement. Un retour sur une même parcelle est à réaliser tous les 25 à 30 jours au printemps et tous les 30 à 35 jours en été<sup>5</sup>.

Afin d'augmenter l'attractivité de la surface pour un plus grand nombre d'espèces\* sauvages, l'idéal est de ne pas pâturer de mi-avril à fin juin, voire mi-juillet (pause d'environ 60-80 jours). Toutefois, suivant la richesse en nutriments\* du pâturage, la végétation peut alors se développer fortement et perdre en appétence pour certaines espèces\* de bétails, comme les chevaux. Dans ce cas, il peut être envisagé de créer des zones refuges\*. Il convient alors de prendre soin de sectoriser prioritairement les zones les moins productives, généralement plus favorables à la biodiversité\*. La mise en place de pâturages mixtes bovin-équin semble également être bénéfique en termes de diversité floristique<sup>5</sup>.

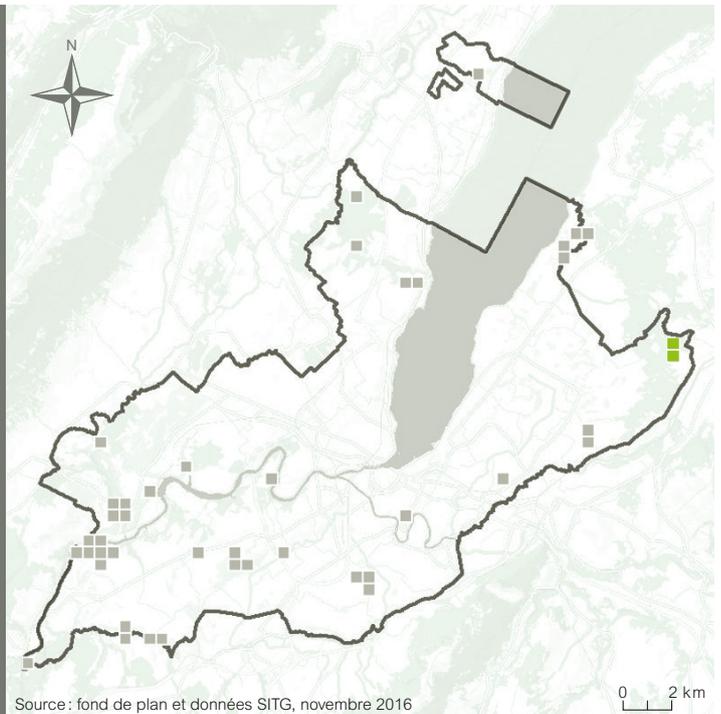


## Où observer ?

Au sud-ouest de la réserve naturelle des Arales, au lieu-dit les Gresevaux (Jussy).

## Quand observer ?

En juin-juillet, pour profiter de la floraison de la crénelle des prés.



## Espèces



### Pâquerette vivace

Céraiste commun

### Crételle des prés

Dactyle aggloméré

### Fétuque rouge

Porcelle des prés

### Ivraie vivace

### Plantain lancéolé

Grand plantain

Pâturin des prés

Brunelle commune

Renoncule de Fries

Rumex oseille

Trèfle des prés

### Trèfle rampant

### *Bellis perennis*

*Cerastium fontanum*

### *Cynosurus cristatus*

*Dactylis glomerata*

### *Festuca rubra*

*Hypochaeris radicata*

### *Lolium perenne*

### *Plantago lanceolata*

*Plantago major*

*Poa pratensis*

*Prunella vulgaris*

*Ranunculus acris*

subsp. *friesianus*

*Rumex acetosa*

*Trifolium pratense*

### *Trifolium repens*



Hermine



Pie grièche-écorcheur  
(si buissons)

Bergeronnette grise

Rougequeue à front blanc



Crapaud calamite



Cœdipode émeraude

Criquet mélodieux



Azuré de la bugrane



Carabe doré

*Mustela erminea*

*Lanius collurio*

*Motacilla alba*

*Phoenicurus phoenicurus*

*Epidaleia calamita*

*Aiolopus thalassinus*

*Chorthippus biguttulus*

*Polyommatus icarus*

*Carabus auratus*

*Geotrupes stercorarius*

*Onthophagus medius*

## Illustrations



Rumex oseille (*Rumex acetosa*)



Fétuque rouge (*Festuca rubra*)



Crapaud calamite (*Epidaleia calamita*)



Hermine (*Mustela erminea*)



Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)

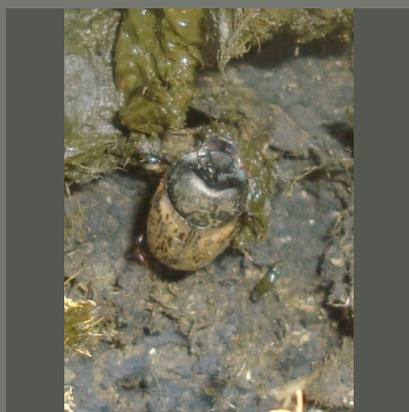


Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*)

## Illustrations (Suite)



Azuré de la bugrane (*Polyommatus icarus*)



*Onthophagus medius*



## Lien avec la classification phyto-ge



**MOLINIO-ARRHENATHERETEA**

**ARRHENATHERETALIA**

*Veronico serpyllifoliae-Cynosurenalia cristati*

*Cynosurion*

***Lolio perennis-Cynosuretum cristati***

## Références

1. Agridea, Les pâturages extensifs : un milieu pour la flore et la faune, (2010)
2. Prunier P. et al., Associations végétales de Suisse – Synthèse intermédiaire « Prairies grasses et humides », (novembre 2014)
3. Poitou-Charentes Nature, Terrisse J. (coord. éd), Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 476 p., (2012)
4. Site web des Haras nationaux, page sur le pâturage tournant ou continu pour les prairies destinées aux chevaux : [www.harasnationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/prairies-et-paturage/paturage-tournant-ou-continu-pour-les-prairiesdestinees-aux-chevaux.html](http://www.harasnationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/prairies-et-paturage/paturage-tournant-ou-continu-pour-les-prairiesdestinees-aux-chevaux.html) (informations mai 2016)
5. Mombrial F., Commentaires sur le rapport d'expertise de la chambre d'agriculture de Haute-Savoie concernant la « remise en état à des fins agricoles des parcelles du conservatoire du Littoral exploitées par Monsieur Jean-Luc Mourier », Conservatoire du littoral, 6 p., (2009)
6. Prunier P. et al., check-list des associations végétales du canton de Genève, version intermédiaire, (mai 2016)
7. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse: Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)

**Auteurs** Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Laure Figeat **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Pâturage extensif, Gresevaux (Jussy); Sophie Pasche – *Bellis perennis*; Philippe Rosset – *Geotrupes stercorarius*; Alison Lacroix – *Dactylis glomerata*; Gilles Carron – *Aiolopus thalassinus*; Sophie Pasche – Vache en pâture; Patrice Prunier – *Rumex acetosa*; Patrice Prunier – *Festuca rubra*; Florian Mombrial – *Epidalea calamita*; Jacques Gilliéron – *Mustela erminea*; Jacques Gilliéron – *Motacilla alba*; Emmanuel Wermeille – *Chorthippus biguttulus*; Emmanuel Wermeille – *Polyommatus icarus*; Philippe Rosset – *Onthophagus medius* **Contributeurs** voir [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (\*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Août 2017.

Direction générale  
de l'agriculture et de la nature  
Rue des Battoirs 7  
1205 Genève  
T 022 546 76 00 | [www.ge.ch/nature](http://www.ge.ch/nature)

Conservatoire et Jardin botaniques  
de la Ville de Genève  
Chemin de l'Impératrice 1  
1292 Chambésy-Genève  
T 022 418 51 00 | [www.cjb-geneve.ch](http://www.cjb-geneve.ch)

Haute école du paysage, d'ingénierie  
et d'architecture de Genève  
150 route de Presinge  
1254 Jussy-Genève  
T 022 546 68 55 | [hepia.hesge.ch](http://hepia.hesge.ch)